

SELARL LAMOUREUX - DENIS

Commissaires de Justice associés



Adresse :
2 rue de Beaulieu BP 258
16000 ANGOULÊME

Téléphone : 05.45.20.54.20
Email : contact@lamouroux-denis.com

Procès-Verbal de Constat

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le Dix-Huit Avril

A LA REQUETE DE :

Association Fédération départementale des chasseurs de la Charente déclarée sous le numéro 781 172 606 ayant son siège Zone d'Emploi, 1 rue des Chasseurs 16400 PUYMOYEN agissant poursuites et diligences de son Président domicilié en cette qualité audit siège.

LEQUEL ME DECLARE :

Que l'Association organise une Assemblée Générale Annuelle prévue le 18/04/2025.

Qu'à cette occasion, un vote de neuf résolutions doit avoir lieu.

Que pour préserver les droits de l'Association requérante, il m'est demandé d'assurer le respect du processus de vote, de contrôler les résultats et de mes opérations dresser procès-verbal de constat.

EN CONSEQUENCE ET DEFERANT A CETTE REQUETE :

Je, **Christophe DENIS**, Commissaire de Justice, membre de la SELARL LAMOUREUX DENIS, Commissaires de Justice associés à la résidence d'ANGOULEME (Charente) – sise 2 rue de Beaulieu, soussigné,

Me suis transporté ce jour, Commune de CHAMPNIERS (16430) à l'Espace Paul DAMBIER – Rue des Bouvreuils où j'ai réalisé les constatations suivantes :

L'ensemble des participants a été convié à se présenter à partir de 17H00 afin de retirer notamment leurs bulletins de vote.

Lors du déroulement de l'assemblée générale, un premier vote à main levée a été réalisé concernant la première résolution.

A l'issue de l'assemblée, les autres résolutions ont fait l'objet d'un vote à bulletins secrets.

Avant de procéder aux votes, j'ai procédé à la vérification des urnes, j'ai constaté que celles-ci étaient vides, leurs compteurs ayant été remis à zéro. Elles ont également été fermées à clé.



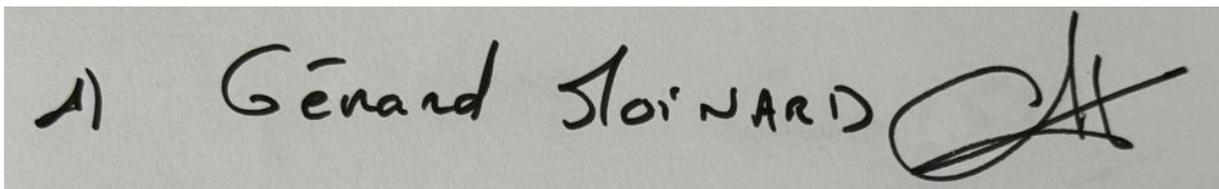


J'ai conservé les différentes clés des urnes avec moi le temps du scrutin.

Le vote a débuté à 20H38, pour se terminer à 21H00.

L'opération de comptage des voix s'est réalisée avec le concours de trois accesseurs, lesquels sont membres de l'association et se sont déclarés volontaires bénévoles pour y procéder, à savoir :

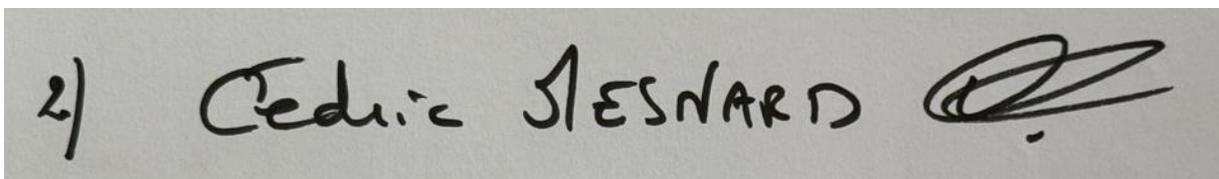
- Monsieur Gérard MOINARD (a signé le procès-verbal original)



1) Gérard MOINARD

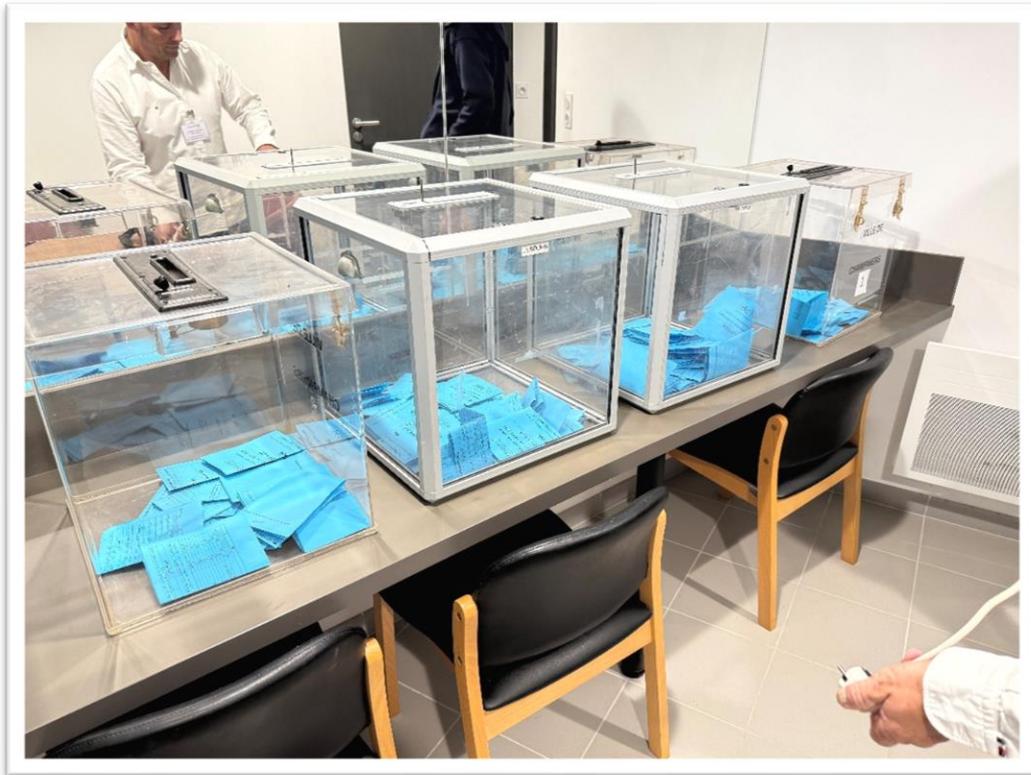
A photograph of a handwritten signature in black ink on a light-colored background. The signature reads "1) Gérard MOINARD" followed by a stylized, cursive signature.

- Monsieur Cédric MESNARD (a signé le procès-verbal original)



2) Cédric MESNARD

A photograph of a handwritten signature in black ink on a light-colored background. The signature reads "2) Cédric MESNARD" followed by a stylized, cursive signature.



Après l'ouverture des urnes, j'ai pu constater les résultats suivants :

Résolution n°1 : « Approuvez-vous le principe que le bureau de la FDC16 soit celui de cette assemblée générale ? »

Ce vote devant avoir lieu à main levée pendant l'assemblée, Monsieur le Président a sollicité l'intégralité des membres de l'association présents dans la salle afin de connaître leurs votes.

J'ai constaté que cette résolution emportait l'agrément unanime de l'assemblée.

La résolution n°1 est donc adoptée.

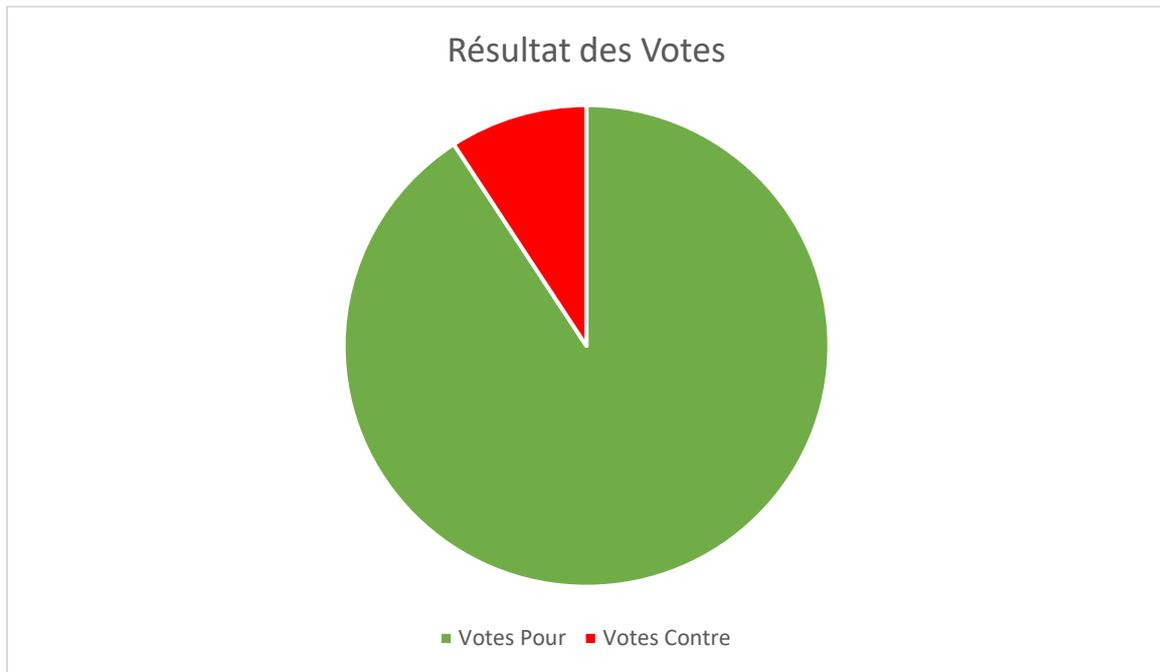
Résolution n°2 : « Approuvez-vous le procès-verbal de l'assemblée générale 2024 tel qu'il vous a été présenté ? »



Votes Pour : 5259



Votes Contre : 533



La résolution n°2 est donc adoptée.

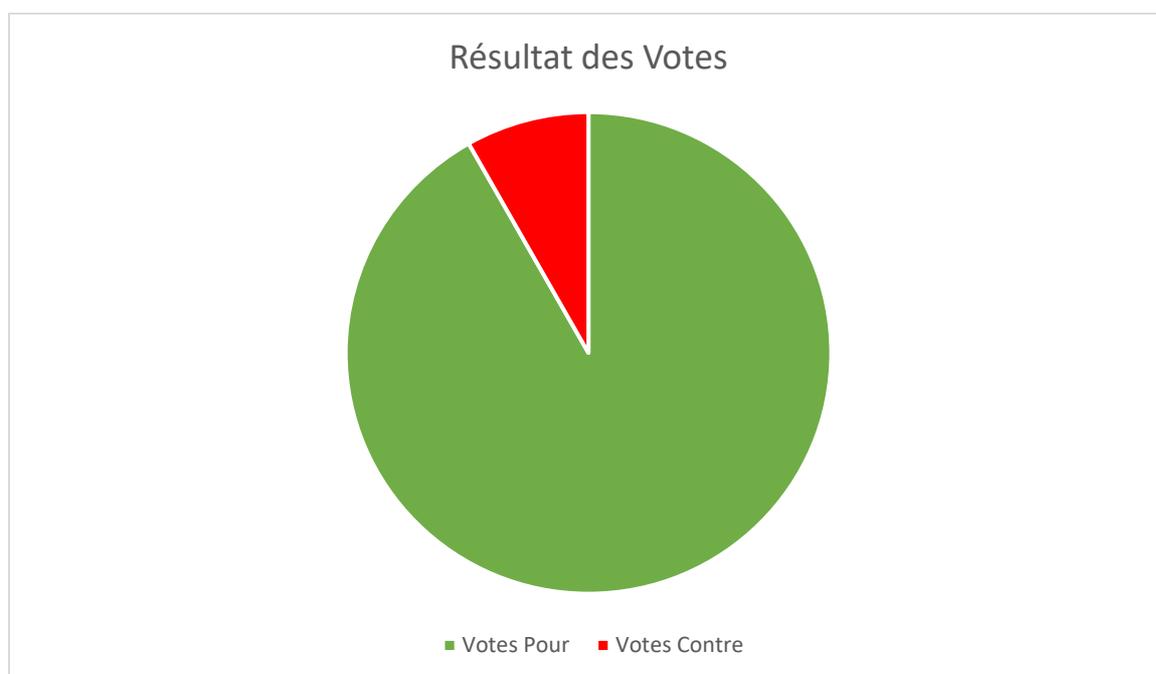
Résolution n°3 : « Approuvez-vous le rapport de gestion du Conseil d'Administration tel qu'il vous a été présenté ? »



Votes Pour : 5384



Votes Contre : 482



La résolution n°3 est donc adoptée.

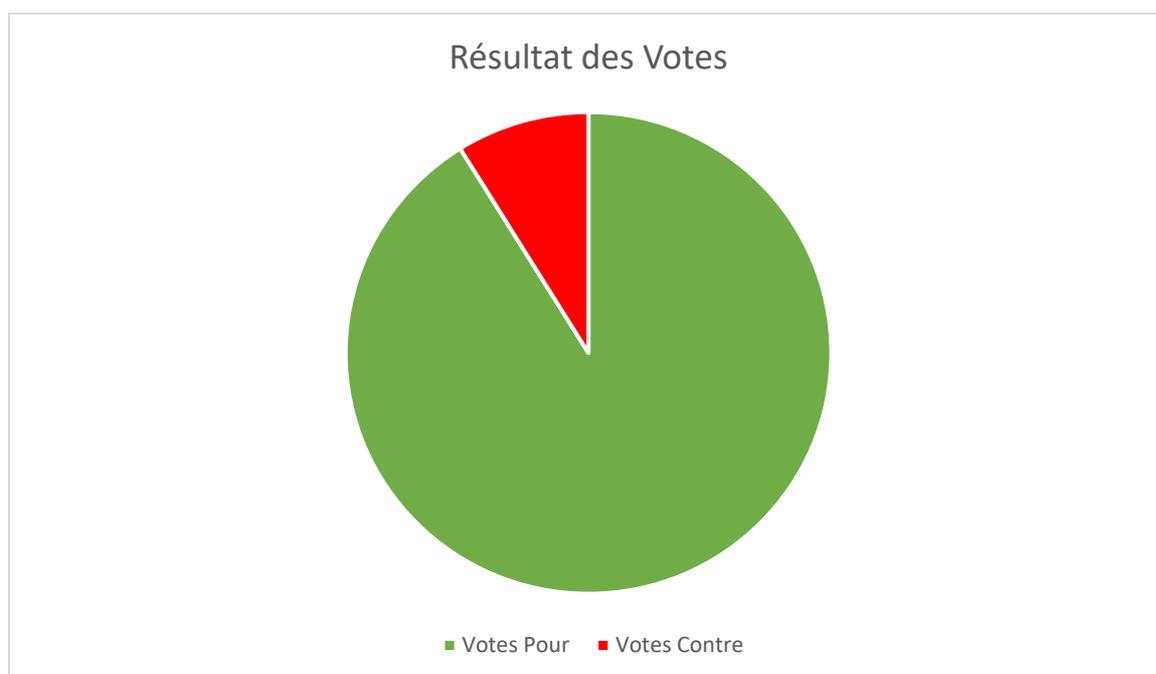
Résolution n°4 : « Approuvez-vous le rapport d'activité tel qu'il vous a été présenté ? »



Votes Pour : 5315



Votes Contre : 517



La résolution n°4 est donc adoptée.

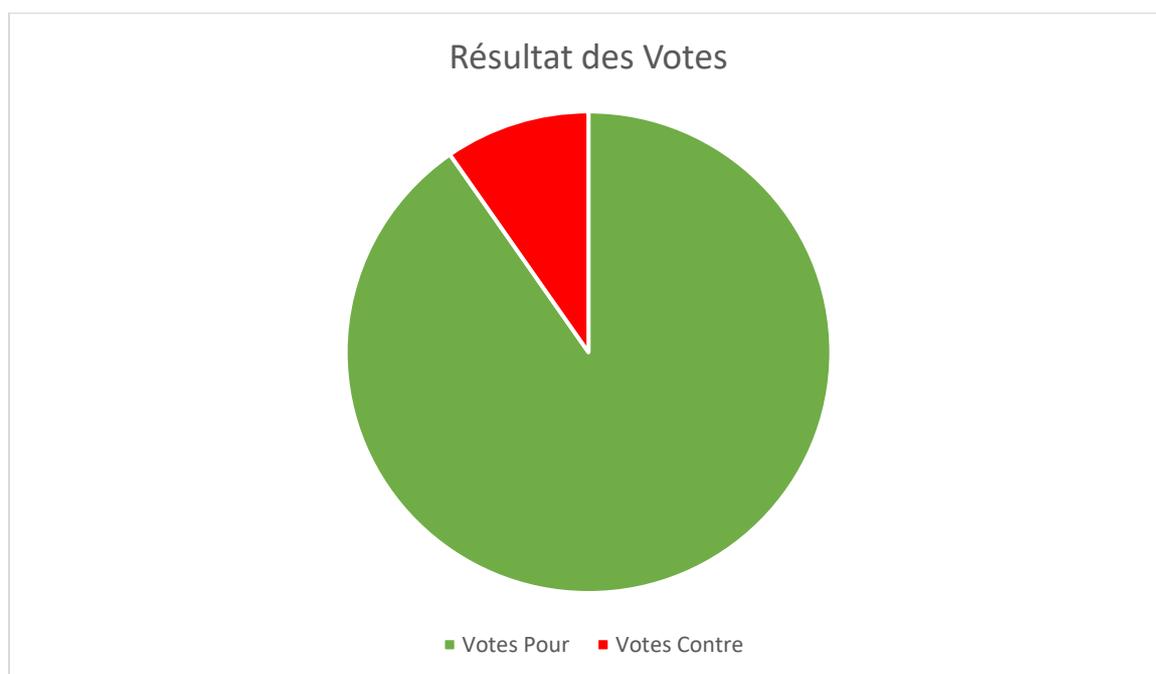
Résolution n°5 : « Approuvez-vous le rapport moral tel qu'il vous a été présenté ? »



Votes Pour : 5268



Votes Contre : 564



La résolution n°5 est donc adoptée.

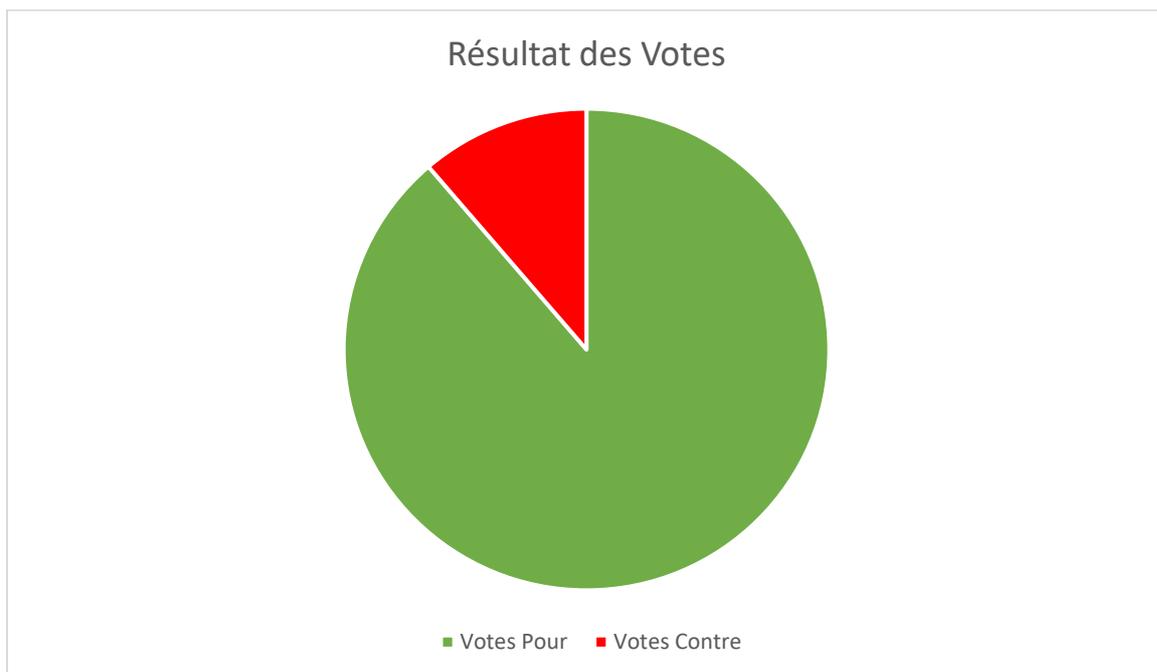
Résolution n°6 : « Approuvez-vous les comptes annuels de l'exercice 2023-2024 clos au 30 Juin 2024, tels qu'ils ont été arrêtés et donnez-vous quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion ? »



Votes Pour : 5201



Votes Contre : 661



La résolution n°6 est donc adoptée.

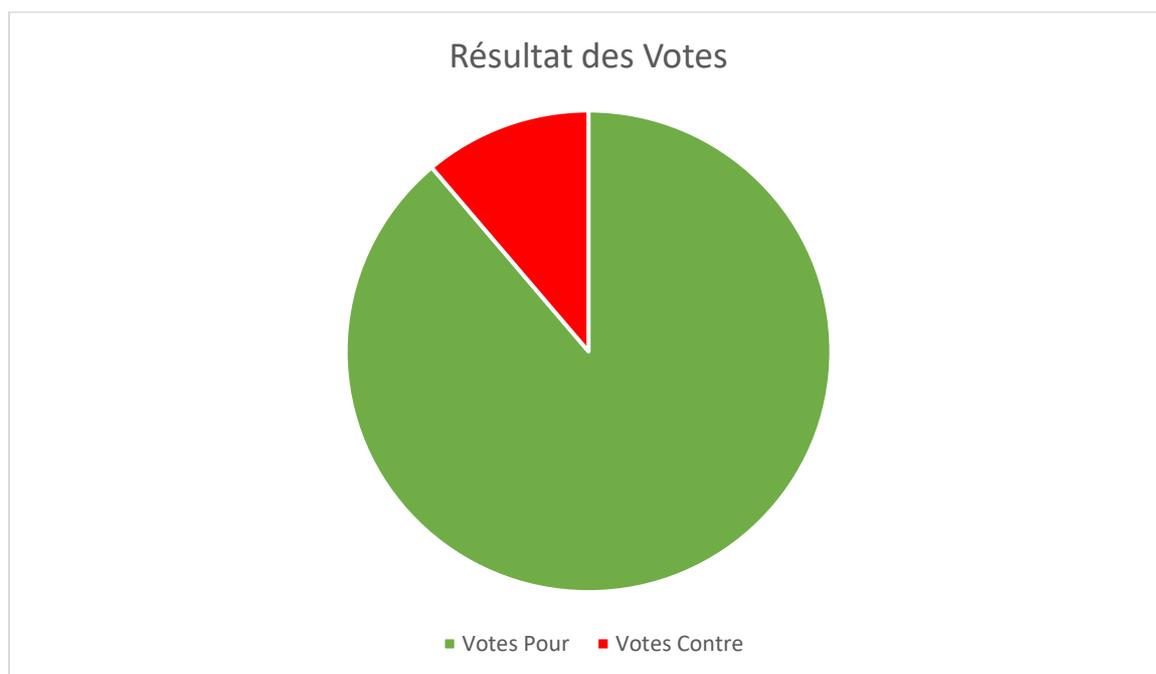
Résolution n°7 : « Approuvez-vous l'affectation de l'excédent de 115339.29€ en augmentation des réserves de gestion ? »



Votes Pour : 5263



Votes Contre : 662



La résolution n°7 est donc adoptée.

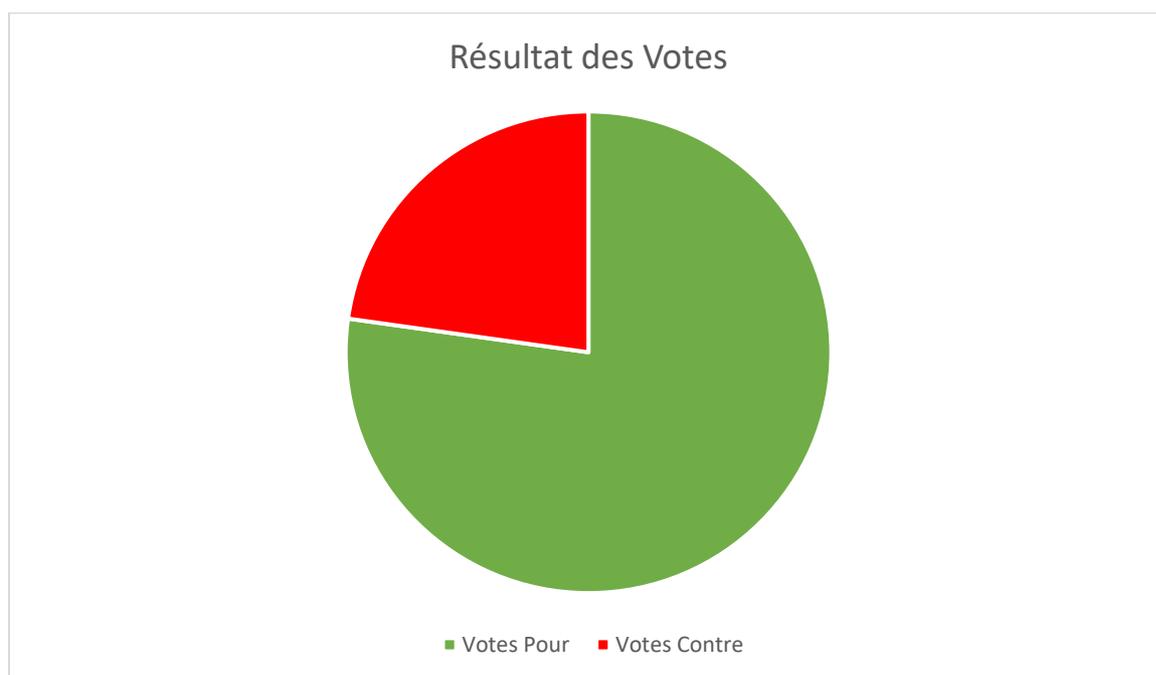
Résolution n°8 : « Approuvez-vous dans le cadre des projets associatifs financés à partir des réserves fédérales, la poursuite du PAPG pour 131326.61€ ? »



Votes Pour : 4441



Votes Contre : 1309

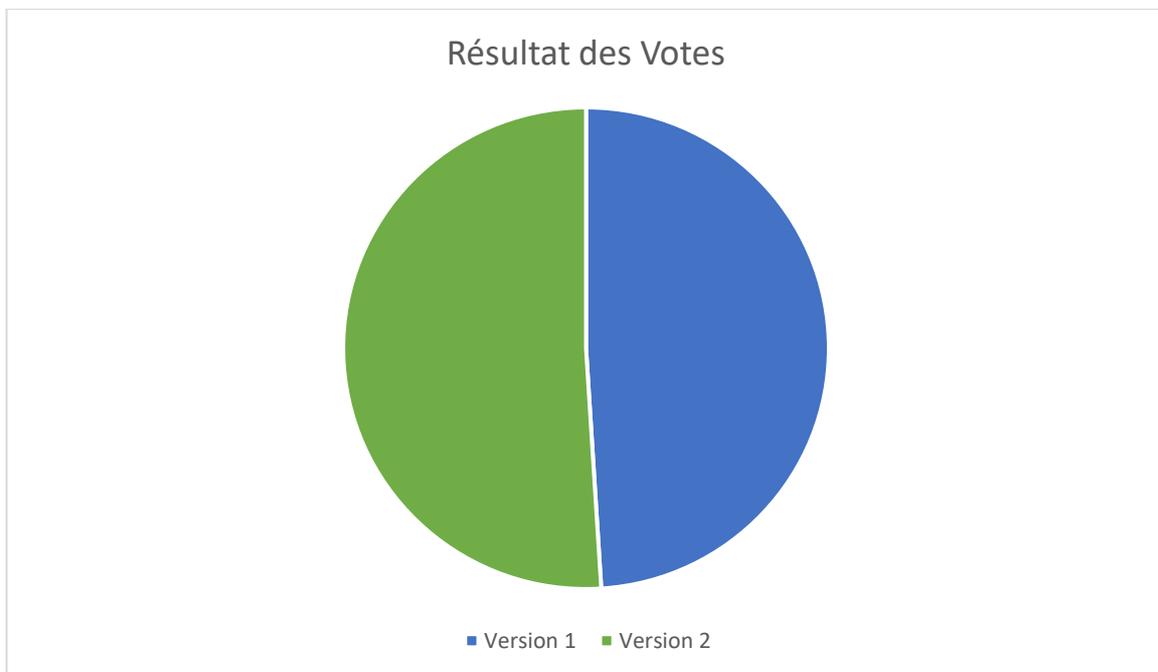


La résolution n°8 est donc adoptée.

Résolution n°9 : « Approuvez-vous, pour financer le budget prévisionnel 2025-2026, le vote des redevances et contributions 2025-2026 présentées : version n°1 ou version n°2 :

Version 1 : 2624

Version 2 : 2731



La version 2 est donc adoptée à la majorité des votes exprimés.

Et de tout ce que dessus j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit avec photographies à l'appui.

COUT : SEPT CENTS EUROS dont 116.67 de TVA

